



Restructuration PPP et Signature d'Avenant

La chose se met en place en semant le doute dans tous les esprits .La patte de nos amis Anglais de la Supply-Chain est bien là avec leur mentalité bien particulière. La machine est en

route et nous allons vivre une restructuration à l'anglo-saxone.

Par exemple exécuter des remplacements d'opérateurs pour les techniciens maintenance dans un premier temps pendant les pauses mais ensuite ne va-t-on pas dérivé jusqu'au remplacement des absences ???? Des petites phrases dans les fiches descriptives ne sont pas innocentes et bien calculées.

Votre signature vaut acceptation, la marche arrière sera impossible.

Ce qu'il faut faire par rapport aux avenants :

- Bien lire l'avenant.
 - Souligner les erreurs de coefficient, de statut, de cycle de travail, de date indiquée
- Bien lire le descriptif de poste
 - Encadrer dans les fiches de poste les tâches supplémentaires douteuses et imprécises.
- N'acceptez pas des modifications ne relevant pas du PPP
- Demander un entretien avec votre responsable pour débattre et modifier ce qui vous semble douteux.
 - A ce stade si les problèmes ne sont pas résolus, contactez un élu et demandez ensemble un entretien avec le service RH.

Plus d'une centaine d'avenant ont été distribués à ce jour et l'heure et à la méfiance alors n'hésitez pas à contacter vos élus pour vous accompagner face à vos managers et le service RH , vos futures conditions de travail sont en jeux.

Vos Elus FORCE OUVRIERE

Le 23 octobre 2011

